



Mon ex mari a t il des droits de visite obligatoires

Par **MARTINCHRIS_old**, le **21/02/2009** à **16:30**

Bonjour

Suite à un jugement en ma faveur en tant que mere sur la garde de mon enfant de 14 ans,dont les termes sont

- 1) autorité parentale exercée conjointement par les deux parents
- 2) residence habituelle au domicile de la mere
- 3) droit de visite et d'hebergement du pere sur les enfants au gre des parties
- 4) comdamnation du pere aux entiers depens

J'aimerais savoir si mon exmari peut me poser des problemes au cas ou mon fils n'irait pas chez lui pendant les vacances

merci de votre reponse